

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 1

Artikel: L'armée professionnelle : une illusion?
Autor: Baud, Jacques F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'armée professionnelle : une illusion ?

Par le lieutenant colonel EMG Jacques F. Baud

Les dix questions du colonel Altermath (*RMS* de novembre 1996) sont pertinentes, mais ses réponses suscitent à leur tour de nombreuses questions. Il faut en effet savoir quelles seraient les bases d'une armée de métier. Sans nécessairement militer en faveur d'une armée de métier, il me semble difficile d'appliquer les réflexions du passé, pour construire l'avenir, tout au plus peut-on s'en inspirer. Reprenons point par point.

1. Une troupe d'élite ?

Troupe d'élite : oui ! Mais pas « achetée » telle quelle sur le marché ! Il ne s'agit pas d'engager des « supermen », mais des individus normaux, répondant essentiellement à des critères de stabilité psychique et ayant une formation militaire de base. Le marché de l'emploi ne regroupe pas que des illettrés et des cas sociaux !

La formation d'une armée professionnelle n'a rien à voir avec un cours de répétition ! Le militaire acquiert une formation professionnelle tout au long de son engagement. Il ne s'agit pas de le faire tirer au fusil d'assaut durant dix ans. Il doit apprendre des langues (nationales et étrangères), acquérir une culture générale et militaire, acquérir ou consolider une formation professionnelle parallèle, qui devrait l'aider à réintégrer la vie civile.

Il n'en demeure pas moins que recruter 30 000 hommes en Suisse est une gageure. Il faudrait mener

de nouvelles réflexions sur la motivation des enrôlés. Traditionnellement basée sur l'idée de la défense du sol national, notre armée n'a jamais eu à se poser la question de la motivation des hommes, pas plus qu'elle ne s'est posé la question de savoir ce qu'elle pouvait offrir concrètement au soldat pour que le citoyen en profite. Une part importante de la motivation des armées professionnelles (Grande-Bretagne, Etats-Unis, France) est la possibilité de séjours prolongés à l'étranger (aussi parce que ces séjours permettent de faire des économies substantielles !).

2. Comment recycler un mercenaire ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de mercenaires qui travaillent pour un Etat étranger et à qui, selon les conventions internationales, le statut de prisonnier de guerre pourrait être contesté. Les militaires professionnels suisses actuels (escadre de surveillance, corps des gardes-fortifications) ne sont pas des mercenaires. Nous parlons de

Suisses travaillant pour la Suisse.

Le recyclage du soldat de métier est garanti par une formation générale solide (pas seulement une formation militaire, comme pour les instructeurs aujourd'hui), par la consolidation et la mise à jour des connaissances professionnelles qu'il a acquies avant son engagement dans l'armée.

Par ailleurs, les débouchés pour un ex-militaire dépourvu de toute autre formation est sans doute difficile dans l'industrie suisse, mais des possibilités existent dans l'aide humanitaire : la plupart des organisations humanitaires – sur le terrain – sont composées d'une forte proportion d'ex-militaires professionnels.

3. Faut-il engager des mercenaires étrangers ?

La question est, en principe, hors-propos, mais pourquoi pas ? Après tout, la Légion étrangère française et la Légion étrangère espagnole sont réputées les

meilleures formations de leurs pays respectifs. Quant à la question des valeurs chrétiennes, il y a des générations que notre étendard est défendu aussi par des militaires israéliens, et notre armée comprend certainement déjà des musulmans qui seraient prêts à se battre pour leur pays : la Suisse.

4. La volonté de combattre s'achète-t-elle ?

Il faut croire que oui. La France et la Belgique viennent de se décider pour l'armée de métier. Ces deux pays ont une tradition et une expérience militaires opérationnelles qui les amène souvent loin de leurs frontières. J'admets qu'on y sait ce que la volonté de combattre signifie et qu'on y connaît les limites du professionnalisme.

Mais il faut voir plus loin. Il n'est pas impossible que la Suisse, à terme, s'intègre dans un système de défense européen. Dès lors, les frontières que pourraient être amenés à défendre nos soldats pourraient être celles de l'Europe et non plus les frontières suisses. En gros, c'est ce que l'IFOR fait en ex-Yougoslavie aujourd'hui. Je n'ose penser que les militaires y font plus mal leur travail. La motivation du militaire professionnel ne s'explique pas dans les mêmes termes que pour un milicien. Ce n'est pas non plus la volonté de devenir riche qui explique cette motivation.

Les légionnaires français ne sont pas des pilliers, mais d'excellents combattants, comme les Britanniques, les marines américains, etc.

5. Que signifie la semaine de quarante heures ?

Il ne faut pas confondre la vie d'un militaire professionnel avec le déroulement d'un cours de répétition. Notre course au temps durant cette période de service vient simplement du fait que l'on cherche à optimiser le temps à disposition pour parfaire l'instruction. Il en résulte une compression des activités qui devient totalement irréaliste, et que nous aurions sans doute rarement – même en temps de crise. Les activités de garde ou d'exercice entrent dans la même logique.

Pour une armée professionnelle, le temps d'instruction doit être réfléchi en termes différents. Après tout, à part des services de piquet, cette armée ne devra pas dans sa totalité être en permanence sur le qui-vive. Comme tout fonctionnaire de l'Etat, le militaire pourrait très bien travailler de 0900 à 1800 !

6. Qu'en est-il de l'appui des grandes manifestations ?

Si l'on admet que cette présence militaire resserre les liens entre l'institution

et le peuple, de tels engagements ne seraient pas remis en cause. Rien n'empêcherait, par ailleurs, de faire payer ces prestations de l'armée par les bénéficiaires.

On peut toutefois se demander si toutes ces activités sont réellement l'affaire de l'armée ! S'il s'agit d'assurer la sécurité d'une manifestation (Expo 2001, par exemple), l'armée peut très bien être engagée, mais s'il s'agit de distribuer du bouillon, la question se pose...

Aujourd'hui, l'armée est-elle réellement bien « payée en retour » pour ces prestations ? Les participants à ces foires commerciales reconnaissent-ils toujours les avantages dont ils bénéficient, au point de montrer à leur tour une certaine largesse d'esprit, tant au niveau de leur opinion sur l'institution qu'à celui de la mise à disposition de cadres pour les cours ?

7. Comment maîtriser les coûts de l'instruction ?

Il importe ici d'appliquer une autre manière de réfléchir. Durant un cours de répétition, notre lutte contre le temps fait que l'on réduit l'instruction à l'essentiel. La formation d'un militaire professionnel sera, à ce titre, proportionnellement moins coûteuse, mais elle ne sera pas, non plus, réduite en proportion du nombre d'hommes, car le spectre de l'instruction devra s'élargir.

Malgré ces considérations, il est évident que les matériels seront plus intensément utilisés. Cela signifie qu'une partie importante de notre infrastructure d'entretien devra rester en place : il ne s'agira pas de renouveler l'équipement tous les trois ans (les Etats-Unis utilisent le *Colt. 45* depuis 1911, la mitrailleuse *M2HB* depuis 1918 et le *M16* depuis 1962...), mais sans doute de réparer plus souvent.

8. Quel type d'engagement veut-on préparer ?

Ici, la question doit être pensée différemment. Si l'on pense défendre la totalité du territoire suisse, comme on l'a voulu jusqu'à présent, mais avec 30 000 hommes seulement, nous sommes probablement « à côté de la plaque ». Si, au contraire, une armée professionnelle est envisagée dans le cadre d'un système de défense européen, avec une défense globale au niveau européen, le problème se pose en d'autres termes. Les militaires suisses participeraient à la défense du Danemark, et les Belges participeraient à la défense de notre sol...

Il est toutefois certain que les engagements futurs et la maîtrise des armes et des technologies militaires de l'avenir vont au-delà des capacités de l'armée de milice.

9. Un peuple s'identifie-t-il à une armée de mercenaires ?

La question est pertinente, mais suppose deux questions préalables : veut-on un instrument de défense ? A cette question, le peuple suisse a clairement répondu oui en 1989. Quel type de défense veut-on ? Cette seconde question a une réponse jusqu'au début du siècle prochain, mais au-delà, pas vraiment. La question de l'identification vient ensuite, car il est vraisemblable qu'une partie des votants favorables à l'armée ne s'identifient pas totalement avec cette armée.

L'armée de milice offre sans conteste des avantages et des synergies positives mais, avant tout, elle s'inscrit dans un environnement culturel typiquement suisse... qui a tendance à s'estomper. Le système « de milice » n'est pas propre à l'armée ; il touche de nombreux domaines de la vie sociale et culturelle de notre pays. Il est étroitement lié à notre notion de démocratie que l'expression « citoyen-soldat » reflète bien. Aujourd'hui ce « système de milice » tend un peu partout à faire place au professionnalisme. A tort ou à raison. Et l'armée apparaît dès lors quelque peu anachronique. L'environnement professionnel du citoyen se dirige toujours plus vers la compétition, la compétence et l'efficacité. Il est vrai que

l'armée de milice atteint certaines limites qui influent sur l'identification du peuple à cette armée. La question de son efficacité, particulièrement en regard de la complexité croissante du champ de bataille, suscite des questions.

Dans l'avenir, il est à se demander si cette identification devrait s'exprimer en mêmes termes qu'aujourd'hui. La participation à un effort commun de défense européen impose une réflexion nouvelle à propos de cette identification. Dans les pays dotés d'une armée professionnelle, cette dernière est respectée, mais quelque peu « découplée » du reste de la société. Chez nous elle est intégrée... mais pas toujours respectée !

10. Une solution vraiment plus efficace ?

Cette question en forme de conclusion est essentielle. J'ai, jusqu'à présent, avancé des arguments plutôt favorables à l'armée professionnelle. Toutefois, nous sommes face à un dilemme. Les menaces actuelles auxquelles l'armée pourrait être confrontée exigent à la fois des engagements « pointus » de spécialistes et des engagements intensifs en personnels. La lutte contre le terrorisme, par exemple, exige à la fois d'importants effectifs de garde et des capacités d'intervention sophistiquées de spécialistes. Or, l'armée professionnelle

n'apporte qu'une réponse partielle à cette situation. Par ailleurs, une défense territoriale peut difficilement être confiée à une force multinationale, car elle doit s'opérer en harmonie avec les populations et leur culture.

Une force mixte apparaît dès lors comme une solution possible. Toutefois, ses coûts et ses limites opérationnelles doivent être étudiés avec soin.

La notion de défense doit, elle aussi, faire l'objet d'une réflexion nouvelle qui va au-delà des réflexions du rapport de sécurité 90. Ainsi, par exemple, la récente votation sur l'immigration clandestine démontre que ce problème est une préoccupation des Suisses. Dès lors une réflexion en amont s'impose : si la fermeture de nos frontières n'est pas une so-

lution, il faut éviter que les « immigrants » quittent leur propre pays. Il faut donc que ces pays soient prospères et que des conditions minimales des droits de l'homme y soient respectées. Nous n'apporterons pas de solution en y envoyant des sacs de riz, des billets de banque, en creusant des puits dans le désert. Par contre, nous pourrions éduquer ceux qui ont le pouvoir : les militaires. En leur enseignant l'art de défendre l'Etat sans opprimer le peuple. En leur enseignant une efficacité militaire basée sur le savoir-faire, non sur la brutalité et la terreur. En créant une image d'armées au service du peuple et non contre le peuple.

La lutte contre la drogue en Suisse pourrait faire l'objet d'une stratégie globale qui comprendrait des interventions sur le terrain,

avec de petites unités de combat spécialisées, en appui des Etats qui luttent contre les narco-guérillas, les seigneurs de guerre et autres. Contribution concrète aux pays du tiers-monde qui, au-delà de l'action militaire, permettrait également de transmettre certaines valeurs.

Ces militaires, porteurs d'un message humaniste, sans ambitions politiques ou colonialistes – profitant de l'image privilégiée dont notre pays jouit dans le tiers-monde – devraient être des vrais professionnels, courageux, ouverts et polyvalents. La sécurité de la Suisse débiterait alors au cœur de l'Afrique ou de l'Asie. Nos militaires acquerraient respect et savoir-faire, participant chaque jour à une réelle activité de défense et de sécurité.

J.F.B.

Les mercenaires : un terme mal approprié pour la professionnalisation de l'armée

Par le capitaine Jean-Nicolas Marti

Le colonel Altermath dans le numéro 11 de novembre 1996, de la *RMS*, s'emploie à réfuter une professionnalisation de l'armée suisse. Les quelques réflexions suivantes sont destinées à élargir le débat et à discuter certaines affirmations

avancées dans l'article dont il est question.

Mercenaires

Une armée professionnalisée ou une armée de mé-

tier est-elle une armée de « mercenaires » ? En droit international, et plus particulièrement dans les Conventions de Genève, la définition du mercenaire ne correspond absolument pas à celle d'un soldat de métier¹.

¹ Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, section II, art. 47. Ce texte a été signé et ratifié par la Suisse.